

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30/01/2024

ECHANGE DE PARCELLES SITUEES A LA RONCE ENTRE LA COMMUNE ET MME PETIT SANDRINE

N° 2024-002

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/01/2024, s'est réuni le 30/01/2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 10

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Havek M. Gilles Guillaume à M. Jérôme Cauët M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Sébastien Bouet Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux Mme Joane Besse à M. Alexandre Bussière M. Sébastien Le Ferrec à Mme Emmanuelle Pic M. Jean-Marc Paven à Mme Catherine Delaitre Mme Cécile Revoyre à M. Enzo Sodano Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent:

Aucun

Nombre de votant.e.s: 29

M. Alexandre Bussière a été désigné Secrétaire de Séance



Rapporteur: Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de domaines en date du 19/06/2023

CONSIDERANT la volonté de Mme PETIT Sandrine d'acquérir une partie des parcelles AC 114 à 117 situées à La Ronce nouvellement cadastrée AC 190 après bornage d'une superficie de 3 431 m² (cf plan de division ci-joint) ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'acquérir une partie de la parcelle AC 113 située à La Ronce nouvellement cadastrée AC 193 pour une superficie après bornage de 112 m² afin de créer un élargissement de la voie « chemin de la ronce à bel ébat » pour réaliser une aire de retournement ;

CONSIDERANT que cet échange donnera lieu au versement d'une soulte de la part de Mme PETIT Sandrine correspondant à une valeur vénale au mètre carré de 5 €, soit un montant total à verser à la commune de 16 595 € ;

CONSIDERANT que Mme PETIT prend en charge les frais de géomètre et les frais concourant à la rédaction de l'acte authentique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'échange des parcelles listées ci-dessous avec Mme PETIT Sandrine donnant lieu au versement d'une soulte de la part de Mme PETIT Sandrine correspondant à une valeur vénale au mètre carré de 5 €, soit un montant total à verser à la commune de 16 595 € :
 - Parcelles cédées par la commune à Mme PETIT Sandrine : AC 190 d'une superficie de 3 431 m
 - Parcelle cédée par Mme PETIT Sandrine à la commune : AC 193 d'une superficie de 112 m².
- **DIT** que les frais de géomètre et les frais de rédaction de l'acte authentique seront payés par Mme PETIT Sandrine ;
- DIT que la recette sera inscrite au BP 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire, Monsieur Olivier THOMAS